

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: [8] (1905)
Heft: 24

Artikel: Cycle-a-mort
Autor: Audouine, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255288>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE PAYS ILLUSTRÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

* * POUR LA FAMILLE * *

PARAISSANT

A PORRENTUAY



N° 24

Supplément du Dimanche 18 juin

1905

CYCLE-A-MORT (Suite.)

Quatre heures... Ah! qu'est-ce?... là-contre, — de l'autre côté de la cloison?... un frôlement, — ne me trompè-je point? — Non, les marches crient, — si peu! sous des pieds nus... C'est lui!...

C'était bien lui qui réintégrait son domicile, avec des précautions aussi minutieuses au retour qu'au départ.

Longtemps encore, j'eus beau écouter, l'ouïe exaspérément tendue, je ne perçus là-haut, nul bruit, pas un craquement du parquet.

En revanche, dès l'aube, ce fut, au-dessus de ma tête, un remue-ménage tel qu'il m'eût fallu la plus mauvaise volonté du monde pour ne pas être informé de la présence de mon voisin dans sa chambre...

Ses agissements à bon droit suspects, m'offraient déjà un sujet de méditations assez troublantes.

Mais qu'on tâche de se faire une idée de ma stupeur lorsque les feuilles régionales du soir m'apportèrent le récit d'un crime audacieux accompli à Villore — dans cette même nuit!

La tenancière d'un garni **EN MANDCHOURIE.** — Officiers russes prenant leur déjeuner. sis rue de l'Ecorche, avait été assassinée et volée de seize cents et quelques francs aux environs de trois heures du matin, — exactement d'après les témoignages recueillis, entre deux heures et demie et trois heures!

J'eus un éblouissement, — brutalement, un soupçon me traversa le cerveau:

« Mon voisin est l'assassin!... Il a couru la veille à Villore, il a donc pu méditer son coup à l'avance, et revenir de Saint-Rémy pour l'exécuter, en prenant soin de se ménager un alibi indiscutable dont je suis seul à connaître le défaut. »

Seulement je me heurtai à une objection insoluble: Saint-Rémy est séparé de Villore par près de 64 kilomètres, distance qui, doublée par le retour, représente le chiffre total de 128 kilomètres environ. Or, de une heure et demie à quatre heures, aucun train ne circulant, dans un sens ou dans l'autre, entre les deux villes, il ne me paraissait pas admissible que le laps de deux heures et demie qu'avait duré son absence, eût suffi à cet homme pour couvrir un aussi formidable trajet, — et je ne parle pas du temps nécessaire pour accomplir sa sinistre besogne.

Sans doute, je l'avais vu partir avec sa machine, et j'avais à faire à un professionnel hors de pair dans la région, mais, tout de même, le tour de force dépassait humainement les limites de la vraisemblance!

Ce crime, dont l'auteur devait demeurer inconnu, passionna longtemps l'opinion publique. Quantité d'hypothèses furent émises, diverses pistes suivies et abandonnées; des gens même furent arrêtés; il fallut les relâcher. Pendant trois mois, les feuilles villoiraises publièrent à ce

sujet des informations, qui allèrent s'espaçant jusqu'au silence définitif.

Certains détails de ces informations avaient semblé confirmer mes premiers soupçons; d'autre part, des records furent établis, m'apportant une présomption de possibilité à ce qui m'avait paru à l'époque un tour de force irréalisable.

Pour éclaircir mes doutes, il m'eût fallu me résoudre à les confier au parquet. Mais c'est toujours chose grave d'accuser un homme quand il retourne pour lui de la peine capitale, et cela vous expose à des en-



nuis, à moins d'avoir recours à la dénonciation anonyme, cette arme des lâches, qui m'inspire une répugnance invincible.

Je gardai donc le silence, mais la conviction de la culpabilité de mon voisin d'hôtel s'était ancrée dans mon esprit et bien souvent, depuis, je fus hanté par la vision de cet homme, couché sur son guidon, filant fantastiquement, sous la froide clarté lunaire, dans un éclair d'acier, accélérant — plus vite ! toujours plus vite ! — sa course éperdue et silencieuse vers la mort...

Cycle-à-Mort ! — le bien nommé !...

Or, voici que je le retrouvais, à quatre ans de distance, mêlé indubitablement, ne fût-ce qu'en sa qualité de neveu de la victime, à un second crime, pour moi tout aussi mystérieux que le premier !...

Que signifiait ce trouble manifesté au passage de l'assassin présumé. Ce trouble, si violent chez un individu de sa trempe, qu'un titre même de parenté ne suffisait pas, selon moi, à en justifier l'intensité ?...

Quelle crainte l'agitait donc ? — ou quel remords ?...

V

Je ne sais si mon vis-à-vis lisait, au tréfond de mon être, les doutes qui m'assiégeaient depuis Savigny.

Sa contenance pouvait me le donner à supposer.

Il avait tiré de sa poche une feuille de sport à la lecture de laquelle il apportait une attention vraisemblablement exagérée. En vérité, elle lui servait de retronchement pour m'épier.

L'observant à la dérobée, je voyais parfaitement, glissant de temps à autre par dessus la page, son regard noir, qui me guettait.

Il y avait, dans ce regard à la fois sournois et dur, un effroi et une menace.

Et, ma foi, ayant remarqué la conformation de ses mains osseuses, la longueur des pouces, vrais pouces d'assassin, je m'étais machinalement assuré d'un coup d'œil de la situation du signal d'alarme.

Le reste du trajet s'accomplit toutefois sans incidents dans cette mutuelle surveillance.

Il faisait nuit noire, lorsque le train entra en gare de Vilvoire.

Avant l'arrêt complet, mon compagnon ouvrit précipitamment la portière et s'élança sur le quai.

Tandis que je réunissais mes menus bagages, j'aperçus sous la banquette, à la place qu'il venait de quitter, un objet brillant. Je ramassai cet objet et l'examinai à la lueur de la lampe.

C'était un minuscule anneau en argent ciselé, d'un assez joli travail qui, vu son faible diamètre, me parut être une bague de fillette.

— Bon ! pensais-je, mon homme doit être loin, inutile de songer à le rattraper, mais je lui remettrai cette bague demain matin à la Guérinière.

Dores et déjà, en effet, j'étais bien décidé à aller faire un tour de ce côté, au moment de la confrontation : ce m'était une raison de plus pour donner suite à mon projet.

Je me rendis donc aux *Rosiers*, un peu avant l'heure marquée par le journal, et mêlé à la foule qu'avait attirée l'annonce de la descente de justice, je recueillis les propos qui circulaient.

« *Vox populi, vox Dei*, » — veut un proverbe.

Il me fut aisé de constater que la « voix du peuple » était loin de se montrer favorable au sieur Anatole.

— C'est lui qui va hériter ! criait une commère sans cacher sa véhémence indignation, ce vaurien, ce

feignant, que son oncle a été obligé de jeter à la porte de chez lui parce qu'il le volait ! Ça n'a jamais voulu travailler, ça ne songe qu'à jouer et à faire la fête, ça vit on ne sait de quoi, ni comment. Si ça n'est pas péché que l'argent aille à du monde pareil ! — crapule, va !

Le cercle approuvait.

En revanche, les sympathies se reportaient unanimement sur les Georget, que l'on proclamait bien haut incapables d'avoir trempé dans un crime pareil.

Même, déclara un de mes voisins, la terrible accusation qui pesait sur le fils, devait être considérée comme d'autant plus invraisemblable, que le vol des papiers du père Cordeau ruinait les légitimes espérances de sa mère et les siennes conjointement.

— Bah ? demandai-je étonné, comment cela ?

— Comment ? — C'est bien simple. Le père Cordeau avait pris, sur ces derniers temps, des dispositions à l'avantage de la brave femme, dont il avait pu, de longue date, apprécier le dévouement. Donc, ne voulant pas qu'après sa mort son bien passât à sa canaille de neveu, il avait fait un testament olographe par lequel il instituait sa gouvernante sa légataire universelle. Emile, et celui-ci le savait, — n'était pas oublié dans ses libéralités.

— Ah ?

Parfaitement. Le testament était déposé dans le secrétaire : souvent le rentier montrait en riant l'enveloppe à M^{me} Georget, qui la veille de l'assassinat, l'a encore vue, rangée à côté des valeurs.

— Et l'enveloppe a disparu ?

— Avec les obligations, les billets de banque et la bourse.

— Diable !

— Alors, conclut mon voisin, achevant victorieusement sa démonstration, vous comprenez, cette accusation est absurde. Admettons que ce garçon aurait volé l'or et les valeurs négociables, vous ne le supposeriez toujours pas assez bête pour s'être amusé à subtiliser un papier qui les rendait riches, sa mère et lui ? Il se serait contenté de tuer le vieux pour hériter.

— C'est évident.

L'argument était, en effet, péremptoire, allant à l'encontre de l'axiome juridique : « Cherche à qui le crime profite. »

Cet axiome, en revanche, pouvait être interprété à la charge du sieur Anatole, puisque celui-ci devenait, de par la disparition du testament qui l'eût dépossédé, l'unique bénéficiaire de la mort de son oncle.

Chez moi, le soupçon en quelque sorte instinctif, du début, se changeait peu à peu en une conviction formelle qui se fortifiait des circonstances mêmes, des circonstances essentielles, accusatrices pour le fils Georget.

Ainsi, ancien hôte du logis, le neveu en connaissait parfaitement les êtres ; — il pouvait avoir conservé des doubles clefs des portes ; il n'était pas un étranger pour le vieux chien fidèle ; enfin, l'hypothèse une fois admise du terrible *raid* à bicyclette qu'il aurait fourni, quatre ans auparavant, dans des conditions identiques, rendrait vraisemblable son passage homicide dans cette paisible demeure où, avec la soudaineté de la foudre, il aurait apporté la mort...

Cycle-à-Mort !...

Mais le moyen, pour moi, de démontrer sa culpabilité ? de le dénoncer, seulement, sans m'exposer à me faire taxer de folie ?

(*A suivre.*)

Maxime AUDOUIN.

